



N° 90 - Décembre 2018

Le Sarrysien

Bulletin d'informations municipales



Eté 2018

Sommaire

- Mot du maire
- Actualités administratives
- Commissions
- Retours sur...
- Délibérations du Conseil Municipal
- Etat civil
- Sarry au fil du temps
- Le portrait
- Informations pratiques
- A vos agendas
- Recette

SARRY

Horaires d'ouverture de la mairie :

Mardi : de 13h30 à 17h30

Mercredi : de 13h00 à 17h30

Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Permanence téléphonique du lundi au vendredi : 03 26 65 87 02

contact.mairie@sarry-champagne.net

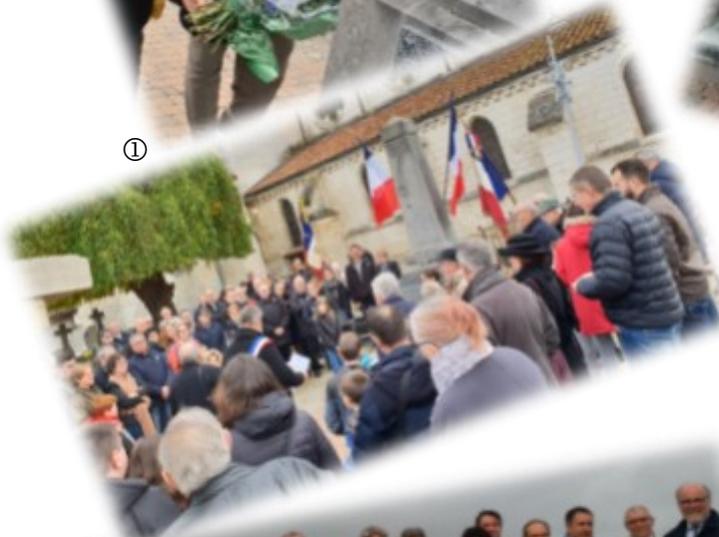
www.sarry-champagne.net



①



②



③



④

- ① Commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918
- ② Les Bleuets confectionnés par les écoliers de Sarry
- ③ Inauguration de la déviation de Chepy
- ④ La déviation de Chepy - source DREAL Grand-Est

Le mot du Maire

Alors que nous abordons la fin de l'année, la première étape des travaux de notre rue principale se termine avec l'installation de nouveaux candélabres.

La seconde étape sera la mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) des trottoirs ainsi que le renouvellement de la chaussée. Nous ne manquerons pas de vous présenter ces travaux importants en réunion publique prochainement.

Nous venons d'installer un panneau d'information numérique square Jacky Min. Celui-ci permettra de diffuser plus d'informations venant en complément de la lettre d'information électronique et de notre site internet.

Nous venons d'inaugurer la RN44, déviation de Chepy. Après 40 années de discussions, d'études et de travaux, enfin nous roulons sur ce nouveau ruban. Mais ce n'est pas terminé, il reste environ 4 km à réaliser entre Moncetz et Châlons-en-Champagne.

Après être allé à la rencontre de nos élus régionaux, départementaux et locaux, il a été précisé que le financement des dernières études sera enclenché avec la signature d'une convention entre l'État, la Région, le Département et l'agglomération de Châlons-en-Champagne, avant réalisation de la route.

Restons mobilisés ! Nous aurons certainement besoin de vous tous, Sarrysiens et usagers de la route, pour finaliser ce dossier.

Voilà, je ne voudrais pas être trop long pour vous laisser le temps de découvrir ce nouveau Sarrysien. En cette fin d'année, le conseil municipal et moi-même, vous souhaitons, de joyeuses fêtes, une bonne et heureuse année 2019.

Hervé MAILLET

La déviation de Chepy a été inaugurée le 12 novembre

Cette déviation s'étend sur 4.7 km, depuis la commune de Moncetz-Longevas jusqu'à la hauteur de la commune de Saint-Germain-la-Ville.

La RN44 relie l'autoroute A4 de la Veuve à la RN4 à Vitry-le-François (soit environ 44 km).

L'opération en quelques chiffres :

- 4.7 km en 2x2 voies, vitesse autorisée jusqu'à 110 km/h,
- 2 points d'échange (l'échangeur de Moncetz et le demi échangeur de Saint-Germain-la-Ville),
- Près de 320 000 m³ de terre déplacés,
- 3 ouvrages d'art : franchissement de la Blaise, rétablissement de la voie communale de Chepy, ouvrage du diffuseur de Saint-Germain-la-Ville.

Financement des études et des travaux pour un montant total de 38.046 M€ : Etat 31.744 M€ (83.44 %), Région 1.823 M€ (4.79 %) et Département 4.479 M€ (11.77 %).

Reste à poursuivre la sécurisation de cette route nationale au niveau de Sarry, avec la réalisation du tronçon Moncetz Châlons-en-Champagne...

Actualités Administratives

Démarches administratives

Carte nationale d'identité et passeport

La mairie de Sarry ne détient plus la compétence permettant de traiter ces demandes. Seules les mairies équipées d'un dispositif sécurisé de recueil sont habilitées à vous recevoir.

Pour toute demande, s'adresser à :

- La mairie de Châlons-en-Champagne :
ouverture du lundi au vendredi de 9h à 17h – tél. 03 26 69 38 00
- ou
- La mairie de Marson :
ouverture le mardi de 14h30 à 19h et le vendredi de 11h à 16h – tél. 03 26 67 90 33

Recensement citoyen

Il s'agit d'une démarche obligatoire pour chaque français dès son 16^{ème} anniversaire et pendant les 3 mois suivants. Tout jeune garçon ou toute jeune fille de nationalité française doit se présenter à la mairie de Sarry.

- Pourquoi cette démarche ?
 - ⇒ pour être convoqué(e) à la journée défense et citoyenneté (JDC)
 - ⇒ pour être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à 18 ans
- Pièces à fournir :
 - ⇒ pièce d'identité justifiant la nationalité française
 - ⇒ livret de famille des parents
 - ⇒ certificat de nationalité pour les jeunes nés à l'étranger et les jeunes de parents d'origine étrangère

Important : en cas d'absence de recensement, impossibilité de passer un concours ou examen d'Etat, permis de conduire...

Extrait d'acte

- naissance : faire la demande à la mairie du lieu de naissance
- mariage : à demander à la mairie du lieu de la célébration
- décès : faire la demande à la mairie du lieu de décès

Permis de conduire et carte grise

Les démarches se réalisent en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés 24h/24 et 7 jours/7 (<https://ants.gouv.fr>).

Possibilité d'accéder à la télé-procédure :

- depuis son domicile, via internet
- chez un tiers de confiance (professionnel de l'automobile, auto-école)
- depuis un point numérique situé en Préfecture
- dans un espace numérique partenaire de la Préfecture tel que les Maisons de Service Public



Pour disposer de toute information ou effectuer toute démarche, vous pouvez accéder au site officiel de l'administration française à l'adresse suivante : www.service-public.fr

Rappel - Abonnez-vous à notre mail d'informations !

Pour vous permettre d'être informé plus rapidement des événements majeurs, recevez par mail nos messages les plus importants et/ou les mises à jour du site en vous inscrivant sur inscription.sarry-champagne.net. Vous ne recevrez pas de publicité, uniquement des informations de notre commune.



Actualités Administratives

Liste électorale

La loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016 réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Cette réforme, conduite par le ministère de l'Intérieur, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Ce qui change en 2019 :

- La possibilité d'inscription simultanée sur les listes électorales municipales et consulaires pour les Français établis hors de France est supprimée. Les électeurs en situation de double inscription ont ainsi jusqu'au 31 mars 2019 pour choisir la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits.
- A titre transitoire, pour tous les scrutins se tenant entre le 11 mars 2019 et le 1^{er} janvier 2020, la date limite d'inscription est le dernier jour du deuxième mois précédant celui du scrutin. Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, **la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019**.
Ce jour étant un dimanche, une permanence sera assurée le **samedi 30 mars 2019** de 10 heures à 12 heures en mairie de Sarry.
- Pour les scrutins organisés à compter du 2 janvier 2020, l'inscription sera possible jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin.

Les démarches sont toujours à effectuer en mairie (les pièces à fournir sont la carte nationale d'identité et un justificatif de domicile).



Plateforme de rénovation énergétique

Le Pays de Châlons-en-Champagne met à votre disposition sa plateforme de rénovation énergétique.

Il s'agit du guichet unique où se rencontrent :

- Les particuliers désireux d'engager des travaux de rénovation énergétique de leur logement (notamment l'isolation, le système de chauffage, la ventilation, ...)
- Et les professionnels du bâtiment à la recherche de chantiers visant une performance BBC (bâtiment basse consommation)

La mission de cette plateforme est en adéquation avec l'une des priorités du gouvernement à savoir, accompagner les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement afin de :

- Réduire leur consommation et donc leur facture d'énergie
- Rendre leur logement plus confortable et plus sain
- Valoriser leur patrimoine immobilier
- Lutter - à leur échelle - contre le réchauffement climatique

Pour ce faire, la plateforme :

- Établit des partenariats avec des professionnels locaux du bâtiment, certifiés RGE
- Accompagne les particuliers, sans condition de ressources, tout au long du processus en réalisant un audit énergétique complet du logement avant travaux, en préconisant plusieurs scénarii de travaux, en proposant une liste d'entreprises habilitées et en se tenant à la disposition des particuliers et des entreprises pendant toute la durée des travaux et l'année qui suit
- Prend en charge le montage administratif des dossiers de demande de subventions ou autres aides financières des particuliers (CITE, Eco-prêt à taux 0, etc.), ce qui facilite les démarches des particuliers et garantit aux professionnels que les commandes seront honorées.

Un seul mot d'ordre pour les particuliers comme pour les artisans du bâtiment : se faire connaître le plus tôt possible auprès de l'équipe du COMAL-SOLIHA 51.

COMAL-SOLIHA 51 - 16, boulevard Hippolyte Faure - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tel : 03.26.64.13.93 - Mail : comal@comalsoliha51.fr - www.comalsoliha51.fr

Actualités Administratives

Info Diabète

Le diabète est une augmentation de la glycémie, c'est à dire de la quantité de sucre (glucose) dans le sang. La quantité normale de sucre se situe entre 0,70 et 1,10 gramme/litre de sang.

On est diabétique, lorsque le taux de sucre est à deux reprises, supérieur ou égal à 1,26 g/litre à jeun, ou bien supérieur à 2 g/litre à n'importe quel moment de la journée.

C'est un manque d'insuline qui provoque un dérèglement du taux de glycémie dans les 2 types de diabète :

- **Diabète de type 1** : il se développe le plus souvent pendant l'enfance, à l'adolescence ou chez les jeunes adultes. Il est parfois héréditaire. Il résulte de la disparition des cellules bêta du pancréas chargées de fournir l'organisme en insuline.

Symptômes : soif intense, urines abondantes, amaigrissement rapide.

Traitement : injections (seringue ou stylo) ou pompe à insuline (portable ou implantable) qui administre l'insuline en continu.

- **Diabète de type 2** : il survient habituellement à l'âge adulte et chez des personnes obèses ou en surpoids. On l'appelle aussi le diabète gras. Il existe 2 sortes d'anomalies dans ce type de diabète :
 - ⇒ l'insulinorésistance où l'insuline agit mal
 - ⇒ l'insulinopénie : le pancréas ne fabrique plus suffisamment d'insuline.

Origines de ce diabète : génétique, déséquilibre alimentaire, manque d'activité physique...

Traitement : tout d'abord, adopter des mesures d'alimentation équilibrée et pratiquer une activité physique (exemples : « sport santé », marche nordique, gymnastique... : voir article du précédent Sarrysien). Si le diabète persiste, un traitement médical s'impose.

Le diabète de type 2 est silencieux et indolore. Il peut passer inaperçu.



Attention : l'article R 412-6 du code de la route indique que « Tout conducteur de véhicule doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent ».

C'est ainsi que les personnes atteintes d'un diabète sévère, nécessitant un traitement par insuline ou prenant des médicaments pouvant induire de l'hypoglycémie, doivent passer une visite tous les 5 ans pour le renouvellement de leur permis de conduire.

Dans ce cas précis, il est nécessaire de le déclarer à la Préfecture, service des permis de conduire.

Actualités Administratives

Location de salles

Pour toute manifestation, la municipalité met à disposition les salles suivantes, dont vous trouverez les tarifs ci-après. Les réservations sont à effectuer auprès des secrétaires de mairie.

SALLE DES FÊTES Michel LAURENT		
Une caution de 500 € sera versée à la réservation		
	SARRYSIENS	NON SARRYSIENS
Location pour une journée ou une soirée le week-end (forfait ménage compris)		550 €
Location pour une journée ou un week-end (manifestation familiale) (forfait ménage compris)	300 €	
Location pour un week-end		700 €
Chauffage pour une journée ou une soirée	130 €	130 €
Chauffage pour un week-end	220 €	220 €
Vin d'honneur	80 € (+ 80 € si chauffage)	100 € (+ 80 € si chauffage)
Manifestation des entreprises - journée en semaine (ex. conférence, AG...)		400 € (+130 € si chauffage)
Après-midi récréatif (ex. arbre de Noël...)		200 € (+80 € si chauffage)
Location vaisselle	20 €	
ASSOCIATIONS SARRYSIENNES		
Organisation d'un bal ou d'un repas Manifestations ouvertes au public (expositions, concerts, etc.)- Chauffage – Location de		Gratuit

SALLE DU COLOMBIER (la salle doit être libérée pour 20 heures)	
SARRYSIENS	
Baptêmes, mariages, communions (forfait ménage compris) : 110 €	Fêtes familiales sur présentation d'un justificatif : 150 €
Vin d'honneur à l'occasion des mariages 70 € (+ 50 € si chauffage)	Chauffage : 50 €
NON SARRYSIENS	
Salle uniquement louée pour les vins d'honneur 80 € (+ 50 € si chauffage)	

Actualités Administratives

Le repas des aînés

Si vous avez 65 ans ou plus et habitez Sarry, vous allez recevoir une invitation personnelle pour participer au repas des aînés qui aura lieu à la salle des fêtes Michel LAURENT, le **20 janvier 2019**.

Pour vous inscrire, sachez qu'une participation de 10 € vous sera demandée.

Présentez-vous avec votre courrier lors des journées de réservation qui auront lieu à la mairie :

- samedi 22 décembre 2018 de 10h30 à 12h
- jeudi 27 décembre 2018 de 10h30 à 12h
- mercredi 9 janvier 2019 de 14h à 16h.

Rappel aux Sarrysiens

Propreté des trottoirs et caniveaux

Les services techniques de la commune entretiennent la voirie communale et les caniveaux du domaine public par le passage de la balayeuse mécanique. Cependant, il est rappelé que chaque riverain doit maintenir en bon état de propreté les trottoirs et caniveaux sur toute la largeur au droit de la façade de l'habitation. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite. L'ensemble des déchets doit être régulièrement ramassé (herbe, feuilles, papiers...).

Un arrêté municipal daté du 01 juin 2016 correspondant est disponible sur le site de la mairie de Sarry.



Déchets

Il est rappelé que chacun doit respecter le tri des déchets grâce aux bacs situés à l'arrière du centre commercial et route de Sogny (papier et verre). Toute personne surprise à laisser des déchets non conformes au tri au pied de ces bacs sera poursuivie par la collectivité pour abandon de détritrus sur le domaine public. Les frais de nettoyage et d'évacuation seront alors facturés. La déchèterie de Châlons-en-Champagne est accessible pour déposer les déchets verts et tout autre encombrant aux heures d'ouverture. Rappelons également que le brûlage des déchets verts ou autre, est strictement interdit sur la commune.

Déneigement des trottoirs

Le déneigement des trottoirs devant les habitations doit être effectué par les occupants des maisons au droit des façades en limite de propriété jusqu'au caniveau. Le salage des trottoirs est également à la charge des riverains.

Taille des haies

La commune de Sarry est très sensible à l'entretien de son cadre de vie, du fleurissement et des espaces verts. La commune informe qu'il appartient à tout propriétaire d'élaguer et tailler ses plantations en limite de propriété afin d'éviter les nuisances à la circulation piétonne et routière.

Boîtes aux lettres et numéro de maison

Afin de faciliter la distribution des courriers nominatifs (carte d'électeur, courrier personnel etc...), il est rappelé que les boîtes aux lettres doivent être nominatives et accessibles de la rue et les numéros de maison clairement visibles.

Entretien des cimetières

La commune rappelle que le désherbage autour des monuments est à la charge des familles. Seules les allées principales sont entretenues par les services de la mairie. Des bacs à déchets et des arrosoirs sont mis à disposition à l'entrée de chaque cimetière.

Les commissions

Voirie

Avancement des travaux Grande Rue (RD 60)

La commission voirie a procédé à l'étude sur plan, du projet concernant la traversée de Sarry. Cette étude précède le dépôt définitif du dossier.

Voici un résumé du projet :

- A partir de l'entrée du village côté Châlons jusqu'au carrefour de la route de Sogny et de la route de l'Epine
 - ⇒ Rétrécissement de la voirie de 7,00 m à 6,00 m
- Création d'un giratoire au carrefour de la route de Sogny et de la route de l'Epine
 - ⇒ Îlot central bombé avec bordures franchissables, recouvert de résine de couleur
 - ⇒ Matérialisation des passages piétons
 - ⇒ Le régime de priorité retenu est le « céder le passage »
- Entre le giratoire et le plateau place du commerce
 - ⇒ Rétrécissement de voirie de 7,00 m à 6,00 m ou 5,50 m selon l'endroit
 - ⇒ Stationnement sur places latérales matérialisées, comme à d'autres endroits de la Grande Rue
 - ⇒ Zone 30 à partir du 21 Grande Rue jusqu'à la rue des Fosses. Marquage au sol par losange en résine
 - ⇒ Zone 30, rue du Moulin entre la rue Haute et la Grande Rue
 - ⇒ Pas de matérialisation de passage piétons (les piétons sont prioritaires dans toute zone 30)
- Plateau Place du Commerce
 - ⇒ Rampants préfabriqués en béton, pente de 7%
 - ⇒ Entrées du plateau matérialisées par des dents de requin
 - ⇒ Les rues adjacentes seront en zone 30 (rue de l'Eglise et rue du Thermot en partie)
- Carrefour rue des Fosses et rue de la Blaise
 - ⇒ Rétrécissement de la chaussée à 5,50 m
- A hauteur des ateliers municipaux
 - ⇒ Rétrécissement de la chaussée à 5,50 m.
 - ⇒ Création d'un îlot de stationnement
- Autres éléments d'aménagement :
 - ⇒ Les trottoirs auront une largeur d'au moins 1,40 m, d'un côté ou de l'autre de la chaussée, pour respecter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
 - ⇒ Pas de bande cyclable sur la traversée du village. Elle pourrait être reportée rue Haute
 - ⇒ Création éventuelle de places de stationnement matérialisées sur voirie
 - ⇒ **Stationnement à cheval sur les trottoirs interdit dans toute la traversée (comme c'est déjà le cas)**
 - ⇒ Priorités à droite sur la totalité de la traversée de Sarry, hors ruelles
 - ⇒ Options :
 - ◇ Aménager quelques écluses, alternées ou non, avec effet chicane, comme expérimenté actuellement à 4 endroits avec les plots rouges et blancs
 - ◇ Aménager quelques places de stationnement matérialisées

Certains points de ce projet doivent être validés, en fonction des observations du Conseil Départemental.

Suite du dossier et planning

- Une réunion publique d'information avec l'ensemble de la population et des commerçants sera programmée
- Les travaux s'étaleront probablement sur 2019 et 2020. Ils progresseront par tronçons (raboitage de la chaussée et des trottoirs en même temps, enlèvement des anciennes bordures, puis reconstruction de l'ensemble).

Les commissions

Voirie (suite)

Autres travaux

- La mise en place de candélabres dans la Grande Rue et les petits travaux de reprise de chaussée sont programmés en cette fin d'année.
- Le panneau d'affichage numérique
Vendredi 23 novembre, le panneau numérique a été installé sur le square Jacky Min près du café du Commerce. Cet équipement permet maintenant de vous informer en temps réel.
Une réflexion sur les modalités de dépôt et d'insertion reste à mener avec les associations.
La commission communication du village vous engage à porter attention à ce nouveau moyen de communication, complémentaire du site de la commune et du journal « le Sarrysien ».

Réflexion

- La mairie reçoit régulièrement des plaintes de riverains de la rue Haute quant aux vitesses excessives.
Les actions possibles sont les mêmes que celles prévues pour la Grande Rue :
 - ⇒ Zone 30 ?
 - ⇒ Stationnement matérialisé, alterné ou unilatéral ?
 - ⇒ Chicanes ?
 - ⇒ Mise en sens unique ?

Dans cette perspective, la commission voirie propose de faire relever par les services techniques, les habitudes des riverains, les problèmes rencontrés sur le terrain... Cette réflexion pourra éventuellement être menée sur d'autres secteurs.

Le conseil des jeunes

« Nous sommes une dizaine de jeunes de Sarry, nous nous réunissons toutes les 3 semaines. Nous avons entre 9 et 14 ans. L'objectif du conseil municipal des jeunes est de proposer des idées d'actions en vue d'améliorer le quotidien des sarrysiens de tout âge et leur environnement. Nous participons à des actions tout au long de l'année :

- le téléthon
- les restos du cœur
- la distribution des colis aux plus âgés
- la journée de l'environnement
- le carnaval avec notamment la construction du char
- les jeux intergénérationnels...



Le conseil municipal des jeunes existe depuis plus de 10 ans. Parmi les différentes propositions, voici quelques exemples de réalisations :

- la piste cyclable vers Moncetz
- les panneaux d'information placés à proximité de l'entrée de la ferme du château et sous le porche de l'église
- une boîte à livres prochainement installée à l'aire de jeux : vous pourrez lire sur place et remettre le livre après votre moment de lecture, ou emprunter un livre et le rapporter pour un autre lecteur. Déposez dans cette boîte à livres, les livres que vous souhaitez partager
- les points de collecte des bouchons : merci de déposer vos bouchons en plastique, dans les locaux de l'école primaire ou à l'extérieur du club omnisport (sous l'escalier d'entrée), dans les collecteurs à votre disposition. Les bouchons ainsi collectés permettent à l'association des "bouchons d'amour" de financer des aides en faveur des handicapés (achat de fauteuil roulant, par exemple) .

Si toi aussi, tu veux participer au conseil municipal des jeunes, n'hésite pas à venir nous rejoindre. »

Anaïs, Arthur, Corentin, Eloïse, Geoffrey, Justine, Lilian, Nino, Sacha

Les commissions

Bâtiments

Les travaux effectués dans les bâtiments :

- Les façades du gymnase (côté terrain de foot) ont été repeintes.
- L'entrée du complexe sportif de la Blaise a subi quelques petits travaux de réfection. Elle est désormais indiquée grâce un nouveau panneau d'indication. Le tourniquet d'entrée, n'étant pas adapté au passage des personnes à mobilité réduite, doit être revu.
- A l'école primaire, suite à la demande des enseignants, la salle informatique s'est transformée en salle des professeurs : un nouveau look pour cette salle fortement appréciée depuis la rentrée. Des couloirs ont été repeints et un nettoyage des plafonds a été réalisé.
 Sous le préau, les panneaux de basket n'étant plus aux normes ont été retirés suite à un contrôle de sécurité.
 Des travaux d'étanchéité sur la toiture sont commandés.
 Un nouveau panneau d'information, plus grand, a été installé dans l'entrée commune des écoles.
- La salle des fêtes est désormais dotée d'un nouveau système de chauffage (pompe à chaleur) qui va permettre de stabiliser la température et de mieux contrôler les dépenses.

Environnement - Cadre de vie

L'été chaud et long

Depuis 1994, la commune maintient son classement dans les «villes et villages fleuris Marnais» et depuis 2004 ses 3 fleurs au niveau régional.

L'été 2018 particulièrement chaud, l'arrosage des suspensions et des bacs a demandé plus de moyens humains. Des aménagements d'horaires ont été mis en place pour les employés communaux, afin d'effectuer leurs missions en limitant les heures trop chaudes. Les massifs ont été plantés depuis quelques années avec des plantes vivaces, mais celles-ci demandent également de l'entretien.

Par ailleurs, le désherbage à la main est devenu réalité suite à l'engagement de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Les herbes poussent partout naturellement et entraînent des interventions d'entretien plus fréquentes. Le personnel d'entretien des espaces verts a géré au mieux la situation, afin que Sarry reste un village agréable.

Un remerciement particulier aux Sarrysiens qui ont pris le soin d'entretenir leur trottoir en éliminant les herbes disgracieuses devant chez eux et en taillant les haies dépassant sur le domaine public.

La préservation d'un bon cadre de vie à Sarry est l'affaire de tous !

Affaires scolaires

Départ en retraite

Après quelques postes dans les écoles des environs, Catherine Tschambser est arrivée à l'école de Sarry en 1992. Elle a pris sa retraite bien méritée fin août 2018. Elle a enseigné en maternelle chez les grands, parfois avec un mixage avec les petits. Elle nous fait part d'une expérience enrichissante aussi bien professionnelle que personnelle. En effet, l'école de Sarry a été une des premières de la circonscription à faire le choix d'une classe petits-grands en 2001.

Elle a toujours été en parfaite entente avec les enseignants et les ATSEM et disponible pour toutes les actions menées au sein de l'école.

Pour commencer cette vie sans contrainte professionnelle, elle se laisse du temps pour peaufiner certains projets. Elle fait déjà partie d'un club de scrapbooking et d'un club où elle fait de la marche nordique. Elle tisse donc un réseau de connaissances pour continuer à échanger. Elle adore lire et va donc avoir le temps de développer cette passion, notamment en s'engageant auprès de la bibliothèque sonore. Il ne faut pas oublier le jardinage, les voyages (un premier a eu lieu en octobre à l'île Maurice et lui a donné envie de repartir). Et rester disponible pour la famille et les petits enfants.

Nous lui souhaitons de concrétiser tous les projets qu'elle n'a pas pu réaliser jusqu'à maintenant et une bonne retraite !

Les commissions

Affaires scolaires (suite)

Paroles d'Enfants



Nous sommes allés, le 9 novembre à la rencontre des enfants des deux écoles pour leur vision de l'école. Nous avons eu beaucoup de réponses (*en italique, celles des maternelles*) et vous présentons ici les plus significatives et parfois les plus drôles. Nous tenons encore une fois à remercier les jeunes participants pour leur spontanéité.

Comment trouves-tu ton école ?

Bien, jolie, très bien, grande, pas assez de cachettes, du bruit à la cantine, les maîtresses sympas, aide à travailler

Tout, le français, l'histoire, les maths, travailler, poser des questions, le sport, la géométrie, lire, compter, écrire, l'anglais, les ordi, les tablettes, la récré, jouer au foot.

Jouer, coloriage, travail, dessins, j'aime pas

Qu'est-ce que tu aimes à l'école ?

Qu'est-ce que tu n'aimes pas à l'école ?

Rester assis, lire, écrire, pas bouger, me lever tôt le matin
Qu'on m'embête !

Travailler, avoir de bons résultats, les dictées, la maitresse, la récré, écouter la maitresse, être polie, dire bonjour, écouter,
La kermesse, les anniversaires, la rentrée

Pour toi, c'est quoi le plus important à l'école ?

Quel est l'évènement le plus marquant pour toi, dans une année à l'école ?

Les anniversaires, les évaluations, la kermesse, les voyages, la rentrée, les vacances, la photo, le sport, la grande lessive, halloween, la galette des rois, la plage, Noël

Travailler, jouer, écrire, apprendre, avoir un bon métier, compter, à rien, lire, apprendre s'il y a des voleurs à se cacher quelque part, à partager et s'entraider

Jouer, jouer dans la cour, aller en CP

A quoi sert l'école ?

Quel est ton moment préféré dans la journée ?

La récré, le foot, la garderie du soir, faire le lézard, dormir, le travail, les APC théâtre (ndlr : activités pédagogiques complémentaires), les arts plastiques, les évaluations, le sport, manger, être avec la maitresse

Jouer, la récréation

Les commissions

Affaires scolaires (suite)

Ton école est-elle agréable ?

Non, il faut repeindre l'extérieur,
Repeindre l'intérieur, non, oui, jolie
maitresse, belle, oui, jolie peinture
*Oui, belle, peinture, couleurs, plein de
couleurs, des formes*

Un cheval, un lynx, des animaux, plus de récré,
un jardin bio, à manger, à boire, un trampoline,
un miroir, une piscine, un panier de basket,
mon lit, des plats à volonté, foot, des jouets, un
laser game

*La jungle, la forêt,
les pompiers, les livres*

Qu'est-ce
qu'il te
manque à l'école ?

Moyen, cool, belle, parfaite,
bof, bien

En un mot, comment
qualifier l'école ?

Voici donc les réponses des enfants qui sont :

149 à l'école élémentaire dont :

- 26 CP avec Mme Robert
- 13 CE1 et 11 CE2 avec Mme Doyen / Mme Beaudon (le jeudi)
- 15 CE1 et 8 CE2 avec Mme Stanford / Mme Claeys (le jeudi)
- 14 CE2 et 12 CM1 avec Mme Sanchez / Mme Claeys (le lundi)
- 14 CM1 et 10 CM2 avec Mme Bial et M. Naulot (jeudi et vendredi)
- 27 CM2 avec Mme Gandi / Mme Claeys (mardi et vendredi)

Les enfants et les enseignants remercient la mairie pour les travaux d'embellissement de l'école (couloir et salle des maîtres) ainsi que pour le panneau extérieur.
Un projet compost verra certainement le jour !

80 à l'école maternelle dont :

- 9 petits et 15 grands avec Mme Rogez et Mme Pasquier
- 12 petits et 16 grands, avec Mme Guyot et Mme Roussel
- 28 moyens, avec Mme Freyermuth

Il y a toujours 3 ATSEM : Mmes Angélique Tellier, Véronique Robin, Tiphonie Maugin.
Mmes Marlène Rogez et Priscillia Pasquier remplacent Mme Tschambser.

Les enfants ont parlé de la kermesse qui est toujours un grand moment pour eux. C'est l'occasion de réunir parents et enfants au sein de l'école. C'est aussi l'approche de la fin de l'année scolaire et un moment de partage et de jeux. Cette année, les enfants étaient très fiers de se produire sur l'estrade installée et prêtée par la commune de Sarry à la demande de l'amicale des parents d'élèves qui organise la kermesse chaque année. Merci beaucoup !

Une Grande Lessive a été organisée dans les écoles. C'est une manifestation culturelle éphémère sous la forme d'étendage du linge comme modalité d'exposition.

Des fils à linge sont tendus, les enfants accrochent une réalisation (dessin, peinture, collage, photomontage, photographie, poésie visuelle, conception numérique...) à l'aide de pinces à linge pour une durée limitée à la journée. Nul besoin d'être artiste. Cette initiative sollicite la créativité.

C'est le fait d'agir ensemble, en même temps, avec des objectifs et des dispositifs communs qui compose une œuvre.

Cette opération devrait être renouvelée au cours de l'année.

Les commissions

Affaires sociales

Une première à Sarry

Dans le cadre d'Octobre Rose, en partenariat avec le COS et l'ASPTT, la commission affaires sociales a organisé une marche et une marche nordique le 7 octobre 2018 au matin.

L'accueil s'est fait dès 9h15. 127 participants ont pris le départ après un échauffement commun. Deux parcours étaient proposés (4,5 et 9 km). Une collation était offerte en milieu et fin de trajet.

135 euros ont été récoltés et ont été remis au service concerné de l'hôpital de Châlons-en-Champagne.

Les moniteurs, bénévoles et participants ont vivement apprécié cette action qui, vu l'enthousiasme, sera reconduite en 2019. Ils vous donnent donc rendez-vous pour cette prochaine édition.

Relais assistantes maternelles

Deux animations d'une heure ont été proposées aux assistantes maternelles par le CCAS de Châlons-en-Champagne au dojo du gymnase de Sarry, les 28 juin et 9 octobre.

La première animation a permis de faire connaissance et de jouer avec du matériel de motricité apporté par l'animatrice. 7 assistantes maternelles et 10 enfants y ont participé. Les assistantes sont satisfaites de se retrouver entre elles autour d'une activité proposée aux enfants. Ceux-ci y ont participé avec enthousiasme.

Pour la deuxième animation (jeux chantés et dansés), 8 assistantes maternelles (dont 2 de Châlons) et 13 enfants étaient présents. Cette deuxième séance a également rencontré un franc succès.

Une animation a été proposée à Moncetz-Longevas le 18 septembre et une à Sarry le 4 décembre 2018.

En fonction des places disponibles, les assistantes maternelles faisant partie des communes ayant adhéré au projet, peuvent s'inscrire aux animations organisées dans d'autres communes.

Les assistantes maternelles reçoivent une revue « le petit rameur » par internet où de multiples informations sont données.

Rencontre intergénérationnelle

Une rencontre a eu lieu le 21 novembre sur le même principe que l'an dernier. Les membres des RTT (foyer rural l'Eveil), de la commission affaires sociales, des anciens et des enfants se sont retrouvés pour une après-midi récréative à la salle du Colombier. Jeux et goûter étaient au programme. Partage, bonne ambiance et convivialité étaient les maîtres mots de ce moment fort.



Retours sur...

Les événements proposés par la commission culturelle

Une belle soirée estivale le 6 juillet 2018

Beau temps, belle ambiance pour le traditionnel barbecue organisé par la commission culturelle.

Une soirée sarrysienne devenue incontournable.

Plus de 300 personnes autour des barbecues et des tables sur l'esplanade du Château en attendant le spectacle donné par le Théâtre de rue « Les Furies ».

Un salon de peinture et sculpture avec un invité d'honneur, le Sarrysien André CHAPSAL. Un succès pour ce 15^{ème} salon de peinture de Sarry organisé par la commission culturelle, les 20 et 21 octobre 2018. Près de 400 visiteurs sont venus admirer le travail des 20 artistes, peintres ou sculpteur, présents dans la salle des fêtes Michel LAURENT.

Une ambiance agréable et vivante grâce aux artistes qui travaillaient devant le public au cours de cette double exposition. Une sculpture a même été réalisée durant ces 2 jours par Daniel KARP.

Samedi 24 novembre, une soirée folk a été organisée en collaboration avec les Jasées et le groupe « Sabots d'érable ». Un stage de musique était proposé dans l'après-midi.

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 juin 2018

- Tarifs cantine 2018/2019
- Organisation et tarifs des services périscolaires
- Acquisition de la parcelle AE 94 / extension du cimetière
- Tirage au sort des jurés d'assises 2019

Séance du 10 septembre 2018

- Suppression de postes / création des postes d'adjoint technique principal 2ème classe, d'ATSEM principal 1ère classe et de rédacteur territorial
- Admission en non-valeur de créances éteintes
- Décision modificative au budget 2018

Séance du 19 novembre 2018

- Convention 2018 d'attribution de transfert de charges Rapport de la commission
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
- Rapport d'activité de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne
- Demande de subvention pour les travaux de sécurisation de la traverse d'agglomération
- Souscription d'un prêt relais à taux fixe pour le remplacement des candélabres de la Grande Rue
- Demande de subvention pour les travaux d'assainissement pluvial
- Election d'un délégué de la commune auprès du SIEM

Toutes ces délibérations sont consultables sur notre site www.sarry-champagne.net

Etat Civil

Nous proposons d'insérer dans notre bulletin, les informations concernant l'état civil des personnes résidant dans la commune. Cependant, nous précisons que nous ne diffusons pas les données enregistrées par les services d'état civil pour lesquelles nous avons eu un refus des familles.

Naissances, tous nos vœux aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents :

- | | | | |
|--------------------|-----------------|------------------|---------------|
| • 22 juin 2018 | MARQUIS Raphaël | • 9 août 2018 | KARAMI Ilyès |
| • 1er juillet 2018 | MOUGINOT Jude | • 6 octobre 2018 | LEAL Justine |
| • 14 juillet 2018 | GOTZ Noa | • 8 octobre 2018 | BORONAT Lucie |

Mariage, tous nos vœux de bonheur et nos félicitations aux jeunes mariés :

- | | |
|-------------------|---------------------------------------|
| • 16 juin 2018 | DEICHELBOHRER Yann et ROYER Marine |
| • 23 juin 2018 | HOARAU Ludovic et REMY Caroline |
| • 23 juin 2018 | LALLEMENT David et GUILLAUMET Emeline |
| • 14 juillet 2018 | ZIEMIANSKI Kevin et BAUSCH Caroline |
| • 4 août 2018 | GILQUIN Steeve et MAZEGHRANE Hakima |
| • 31 août 2018 | GILLET Kevin et GILLET Tatiana |

Décès, nos sincères condoléances aux familles :

- | | |
|-------------------|-----------------------------------|
| • 3 juin 2018 | BONTANT Christiane née DESMOULINS |
| • 17 juin 2018 | GARNIER Claude |
| • 8 juillet 2018 | JANEZIC Edith née LANDIS |
| • 26 août 2018 | FERTE Jean-Luc |
| • 26 août 2018 | HUBERT Emile |
| • 2 octobre 2018 | BUREAU Denise née THOUVENOT |
| • 14 octobre 2018 | RENARD Sophie née COUSIN |
| • 8 novembre 2018 | ALBISSER Michel |

Sarry au fil du temps...

L'auteur de ces relevés, Jérôme CHALETTE, était professeur à l'école des Arts et Métiers quand celle-ci s'installa à Châlons en 1806. En 1808, il devint géomètre au cadastre, ce qui l'amena à parcourir le département. C'est ainsi qu'il a pu accumuler les connaissances et publier le dictionnaire des communes de la Marne, dont cette page est extraite.

SARRY, de *sarta ripa*, rivage essarté. — Les évêques de Châlons avaient une maison de campagne considérable et charmante dans cette commune ; elle est presque entièrement démolie. Les titres de cette propriété qui y étaient renfermés ont disparu en 1789.

Succursale. — Patron : saint Julien. L'abbé de Toussaints nommait à la cure qui valait 1,200 fr.

Cette commune, composée principalement d'une rue longue d'un kilomètre, à 1 kilomètre 1/2 de la Marne et à moins d'un de la route royale n° 4, est baignée par le ruisseau nommé Blaise, et touche au canal latéral. Son église, fort ornée, a des orgues, une chaire ancienne bien sculptée et une horloge. Il y a une maison commune, une maison d'école, un presbytère, deux pompes à incendie et une fontaine dite de *Saint-Julien*, peu abondante. Les puits creusés dans l'argile, la grève et le tuf, ont une profondeur de 7 à 8 mètres, et leur eau saine, sur fond crayeux et grèveux, tarit rarement. Sarry a 2 moulins à vent près de la route ; un écart, la Drouillerie, ancienne maison de campagne du grand séminaire. Une autre maison, La Trussonnerie, a été démolie il y a 8 ou 10 ans.

Les habitants de Sarry élèvent quelques bestiaux, mais ils s'attachent particulièrement à bien cultiver leur grand territoire et à lui faire produire principalement beaucoup de froment et de luzerne, et en primeurs, des petits pois précoces très recherchés et qui procurent de grands bénéfices, augmentés par le débit à Châlons d'excellent beurre, de volailles, etc. Les fumiers ne manquent pas, et 150 laboureurs occupant 500 charrues, formes *bertauche* et coudée, sont continuellement en activité. Ils ne font que 80 hectares de prés artificiels qu'ils activent avec du plâtre. Le froment rapporte à très peu près 8 pour 1.

Le territoire de Sarry a de longueur près de 7 kilomètres, et de largeur 6, le long de la Marne ; et 5 seulement, depuis la route jusqu'au territoire de Courtisols, où il arrive en pente douce à une élévation de 142 et 144 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le sol peut se partager ainsi : moitié en terres d'alluvion et moitié en terres crayeuses et grèveuses.

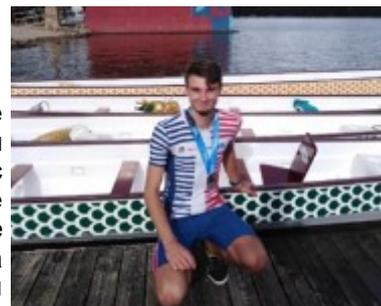
Sa contenance totale est de 1976 hectares, savoir : 1,757 en terres labourables, 104 en prés et pâtures, 15 en bois, 20 en oseraies, 3 en bois de pins, etc. On y comptait encore, il y a 50 ans, 5 hectares de vignes qui ont été successivement arrachées.

Les débordements ont fait beaucoup de tort dans les ajaux en 1853 et 1856, et la grêle, dans d'autres parties du territoire, en 1854. On trouve dans le territoire des carrières de grève, de gravier, de sable, de craie propre à faire de la chaux grasse, etc.

Le portrait

Entretien avec Damien MARAT, vice-champion du monde de dragon boat avec l'équipe de France

Etudiant en BTS « métiers de l'eau », Damien, 19 ans, a vécu une expérience sportive inoubliable. En à peine un an, il est devenu vice-champion du monde de dragon boat aux Etats-Unis en gagnant deux médailles, avec l'équipe de France : une médaille de bronze sur l'épreuve du 2000 m et une médaille d'argent sur l'épreuve du 200 m. Ce jeune Sarrysien qui s'entraîne aux « Pelles Châlonnaises » en canoë-kayak depuis l'âge de 11 ans, a participé aux championnats européens à Berlin et aux championnats du monde à Atlanta. Véritable sportif, il répond à nos questions !



Quels sont tes missions et ton investissement au sein du club ?

« Je suis titulaire du diplôme d'« aspirant moniteur fédéral pagaie couleur » depuis 2016. J'encadre des séances de canoë-kayak et m'investis lors des manifestations où le club est présent (régate de bateaux en carton, fête des bords de Marne, course des canards...). »

Peut-on parler de passion du sport ?

« Oui. J'aime le sport pour l'effort physique et le bien-être qu'il procure. C'est aussi un moyen de s'évader. Dans ma famille, nous pratiquons tous un sport en compétition. L'un de mes frères et ma mère pratiquent aussi le dragon boat. »

Quels sont tes résultats sportifs ?

« En 2011 et 2012, je suis monté sur différents podiums en compétitions régionales. Depuis 2013, je participe aux championnats de France de course en ligne. Je suis récompensé en 2015, 2016 et 2017 au festival des sports de la ville de Châlons-en-Champagne pour mes participations aux différents championnats. »

Comment as-tu découvert le dragon boat ?

« J'ai découvert le dragon boat il y a 3 ans, à Sedan, lors des championnats régionaux de course en ligne. Mais c'est vraiment lors de la régata régionale le 2 juillet 2017, organisée à Châlons-en-Champagne que j'ai commencé à pratiquer ; puis toutes les compétitions régionales et nationales avec le club se sont enchaînées ! »

Mais qu'est-ce que le dragon boat ?

« D'origine chinoise très ancienne, le dragon boat est un sport nautique d'équipe. Devenu sport international, il se pratique dans un bateau (sorte de grande pirogue) comprenant 10 ou 20 pagayeurs assis sur des bancs de deux et munis d'une pagaie simple, un barreur et un batteur qui donne le rythme en tapant sur un tambour. C'est une discipline de la fédération française de canoë-kayak. »



Quels ont été tes objectifs et tes motivations ?

« Comme tout sportif, je rêvais de faire partie de l'équipe de France. J'ai réussi à me sélectionner et donc décrocher ma place en dragon boat 10 places toutes catégories mixte (6 hommes et 4 femmes). C'est vraiment une opportunité pour moi. Pour ma première année en catégorie sénior, où le niveau est très élevé, je voulais m'investir dans une nouvelle discipline. C'est difficile de palier études et projet sportif. Mes motivations pour le dragon boat sont qu'il s'agit d'un sport d'équipe et un sport écologique qui respecte l'environnement ! »

Ce sport n'étant pas médiatisé, as-tu bénéficié d'aides financières ?

« Nous devons financer nous-mêmes nos voyages. J'ai donc fait un appel aux dons et travaillé cet été entre deux entraînements. Je remercie encore mon club et toutes les personnes qui m'ont aidé financièrement et soutenu moralement. »

Quels ont été tes entraînements ?

« J'ai effectué deux ou trois entraînements en canoë par semaine et une ou deux séances au sol. J'étais prêt pour les championnats. »

Les résultats des championnats ont-ils été positifs ?

« Les épreuves en Allemagne étaient une bonne préparation, ce qui m'a permis de partir plus confiant aux Etats-Unis. Et c'est là que l'équipe a remporté deux médailles. »

Damien a pour objectif de continuer à développer le dragon boat au sein du club, cela restera sa priorité.

Pour en savoir plus : <https://fr-fr.facebook.com/ffckdragonboat/posts> <https://www.avironcanoekayak.fr>

Si vous aussi vous vivez ou avez vécu une expérience inoubliable (sportive ou autre) et que vous souhaitez la faire partager à nos lecteurs, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

Informations pratiques

Excès de vitesse : amende et retrait... de la vie

Faire un excès de vitesse est une infraction au code de la route sanctionnée par une amende et une perte de point(s).

Le barème des sanctions dépend de l'ampleur du dépassement de vitesse ainsi que du type de route (en agglomération, sur route ou autoroute).



Dépassement de vitesse	Perte de points	Classe de l'infraction	Montant de l'amende
Inférieur à 20 km/h hors agglomération	1 Point	Classe 3	AF : 68€ - AMin : 45€ - AMaj : 180€ - AMax : 450€
Inférieur à 20 km/h en ville ou limité à 50 km/h	1 Point	Classe 4	AF : 135€ - AMin : 90€ - AMaj : 375€ - AMax : 750€
Inférieur à 30 km/h	2 Points	Classe 4	AF : 135€ - AMin : 90€ - AMaj : 375€ - AMax : 750€
Inférieur à 40 km/h	3 Points	Classe 4	AF : 135€ - AMin : 90€ - AMaj : 375€ - AMax : 750€
Inférieur à 50 km/h	4 Points	Classe 4	AF : 135€ - AMin : 90€ - AMaj : 375€ - AMax : 750€
Supérieur à 50 km/h	6 Points	Classe 5	AMax : 1500€
Supérieur à 50 km/h avec récidive	6 Points	Délit	AMax : 3750€

Tableau des amendes et pertes de points pour excès de vitesse

AF : Amende forfaitaire pour vitesse excessive - AMin : amende minimum - AMaj : amende majorée - AMax : amende maximale. La perte de points intervient après le paiement de l'amende.



Plus d'info sur

www.legipermis.com/infractions/exces-de-vitesse.html

En plus de voir votre porte-monnaie soulagé, vous risquez de perdre votre permis de conduire mais surtout la vie.

En effet, en 2015, 32% des accidents mortels ont pour cause la vitesse, elle reste ainsi la 1^{ère} cause devant l'alcool (21%) et le non-respect des priorités (13%).

**Alors dans Sarry aussi,
on pense à respecter les limitations
de vitesse,
pour vous et nous protéger.**



Informations pratiques

Si vous avez subi ou si vous subissez des violences

Les maltraitements, les violences familiales, conjugales, sexuelles, psychologiques, au travail, à l'école, ne sont pas une fatalité. Ce sont des INFRACTIONS que la loi réprime et contre lesquelles nous pouvons tous lutter.

Les violences ont de graves conséquences sur la santé, sur l'intégrité physique et psychique.

Quelles violences?

Elles peuvent être verbales, psychiques (contraintes, chantages, humiliations, menaces...), physiques, sexuelles, économiques (privation de ressources), sous forme de négligences et privations de soins.

Que faire?

DEMANDER DE L'AIDE

Alerter les secours :

- Police secours (en cas d'urgence uniquement) : en appelant le 17 (ou le 112 depuis un pays de l'Union européenne)
- Samu : en appelant le 15
- Pompiers : en appelant le 18

OBTENIR DES CONSEILS

- Ne pas rester seul(e), se faire aider et surtout en parler à des proches fiables, à votre médecin, à des professionnels de la santé, du social, du judiciaire, à la police ou la gendarmerie, à des associations spécialisées.

Certains organismes prodigent écoute, informations et conseils :

- Vous êtes témoin ou victime de violences, vous pouvez contacter Violences Femmes Info, joignable au 3919 (appel anonyme et gratuit 7 jours sur 7, depuis un téléphone fixe ou mobile ne figurant pas sur les factures de téléphone, ouvert de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi, le dimanche et les jours fériés).
- Le [centre d'information sur les droits des femmes et des familles](#) (CIDFF), situé 15 rue Joseph Servas 51000 Châlons-en-Champagne (Tél. 03 26 65 05 00 du lundi au vendredi de 8h45 à 17h30), vous accueille, vous écoute, vous informe, vous oriente et vous accompagne. Le CIDFF vous informe sur vos droits gratuitement et en toute confidentialité, dans les domaines du droit de la famille, droit du travail, droit des étrangers, droit pénal et d'autres aspects juridiques et administratifs, dans les domaines de la vie quotidienne et de l'emploi et vous oriente vers les services adéquats.
- Le MARS, une association du réseau [France Victimes](#) qui propose des permanences à Châlons-en-Champagne dans les locaux du Palais de justice (bureau d'aide aux victimes), 2 quai Eugène Perrier, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf lundi matin (Tél. 03 26 69 27 20) et à l'Hôtel de Police, 1 place aux chevaux, les lundis de 14h à 17h, mercredis de 9h à 12h et vendredis de 14h à 17h (Tél. 03 26 65 81 19). Le MARS accueille toute victime d'infraction pénale anonymement et gratuitement. Cette association a pour objectifs, l'aide aux victimes et la médiation pénale, l'insertion et la lutte contre la récidive.
- Le 08 Victimes peut être contacté par téléphone au 01 41 83 42 08, 7 jours sur 7 de 9h à 21h (coût d'un appel vers un fixe et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile) ou par courriel 08victimes@france-victimes.fr.
- Un avocat.

PORTER PLAINTE

- Déposer une plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.
- Demander une protection



À vos agendas

Dimanche 2 décembre, 9^{ème} marché de Noël, organisé par la commission culturelle, regroupant plus de 30 exposants, dont une dizaine de nouveaux. Idéal pour quelques achats, cadeaux, décorations de Noël, gastronomie (Flammenküche, foie gras, escargots, plats antillais et marocains...).

Un stand est réservé au Téléthon.

Des animations pour les enfants durant la journée : présence du père Noël, atelier maquillage par des jeunes bénévoles de l'Association de Cités-en-Champagne de Prévention (ACCP), promenades en traineau avec l'association « la petite maison dans la prairie ».

Comme chaque année, la commission affaires sociales participe au Téléthon. Le coup d'envoi est donné le 2 décembre au marché de Noël. Une vente de livres, d'objets Téléthon (porte-clés hiboux, crayons animaux et carnets de notes en liège) et de brochettes de bonbons réalisées par le conseil municipal des jeunes, est organisée.

L'action se poursuit dans la semaine avec la vente des objets Téléthon à l'école, puis par une soirée le 7 décembre à 18h15, à la salle des fêtes. Cette soirée animée par les enseignants, les membres de la commission affaires sociales et l'APES commencera par une représentation théâtrale des enfants du périscolaire. Un marché gourmand préparé par les enfants de l'école de Sarry (roses des sables, fruits déguisés...), des jeux accessibles aux petits et grands seront proposés.

L'école maternelle apportera également sa participation par la réalisation et la vente de photophores réalisés par les enfants.

Du 10 au 15 décembre, semaine péruvienne, par la commission culturelle :

Une exposition sera présentée à la salle du Colombier avec des photos, crèches et objets divers du lundi au vendredi de 16h30 à 19h.

Vendredi 14 décembre à 20h30, à la salle des fêtes, conférence sur la civilisation et la culture incas.

Samedi 15 décembre à 17h30 à l'église de Sarry, concert de Noël péruvien.

A l'issue de ce concert, tous les auditeurs sont invités à se rendre à la salle du Colombier, pour prendre un vin ou jus de pomme chaud et visiter l'exposition.

(entrée libre pour ces 3 manifestations)

Vendredi 21 décembre, Noël des enfants organisé par l'amicale des fêtes pour les enfants des écoles de Sarry

Dimanche 10 mars 2019, concert avec l'harmonie de St Germain la Ville

Samedi 16 mars 2019, carnaval de Sarry

Les 15 et 16 mai 2019, quatre concerts des années yéyé

Le 22 juin 2019, feux de la Saint-Jean

Le 9 juillet 2019, passage du tour de France

Le 19 juillet 2019, barbecue et spectacle

Une recette

Nous reprenons notre chemin culinaire qui nous guide cette fois-ci chez Véronique LONGUET. Native de la région de Pargny sur Saulx, elle rencontre Michel lors du mariage de son cousin. Ils décident de s'installer aux Carouges en 1984. Véronique nous reçoit autour d'une dégustation de petites truffes noires et roses, recette héritée de sa grand-mère qu'elle partage avec plaisir.

Ingrédients pour 120 truffes

- 500g de biscuits roses de Reims
- 200g de sucre en poudre
- 250g de beurre ramolli
- 1 œuf
- 3 cuillères à café de vieux marc de champagne ou d'eau de vie
- Chocolat en poudre ou sucre glace



- Ecraser les biscuits roses pour avoir une poudre homogène
- Ajouter le beurre, le sucre, l'œuf et l'alcool
- Modeler avec les doigts, des petites boules de la grosseur d'une truffe
- Mettre au frigo 30mn
- Les rouler soit dans la poudre de biscuits roses, soit dans le sucre glace ou le chocolat en poudre

Bonne dégustation !



Informations pratiques

MAIRIE : tél. : 03 26 65 87 02 - courriel : contact.mairie@sarry-champagne.net
ouverture au public : mardi de 13h30 à 17h30 mercredi de 13h00 à 17h30
 vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

LES NOUVEAUX ARRIVANTS sont invités à se présenter en mairie pour une première prise de contact qui facilitera toutes les démarches administratives ultérieures. Dites-le à vos nouveaux voisins !

RECENSEMENT MILITAIRE : les garçons et filles de nationalité française doivent se présenter en mairie au moment de leur 16^{ème} anniversaire pour leur future participation à la Journée Défense Citoyenne.

ECOLES : le groupe scolaire Jacques-Yves Cousteau, 14 rue du Thermot accueille les enfants de Moncetz-Longevas et Sarry avec les services annexes : garderie matin, midi, soir, cantine à midi (tél. 03 26 26 54 04). Maternelle : tél. 03 26 64 14 68 - Élémentaire : tél. 03 26 64 55 58

POINT POSTE : «le Petit Sarrysien», place du Commerce - tél. 03 26 64 51 51 - Opérations possibles :

Courrier, colis : achat de timbres, de prêt-à-poster, d'emballages prépayés Colissimo, dépôt de lettres et colis (y compris recommandés). Retrait des instances : lettres recommandées et paquets.

Services financiers : retrait d'espèces sur CCP ou livret A, Postépargne, de 150 € (maximum) par semaine. Les autres opérations ne peuvent avoir lieu que dans un bureau de poste, le plus proche est celui de Croix Dampierre à Châlons, tél. 03 26 26 31 60 ou contacter son conseiller financier.

TRANSPORTS URBAINS : SITAC : Agence : Place Mgr Tissier à Châlons – tél. 03 26 69 59 00
 Penser à constituer une demande de carte Sitac pour les enfants scolarisés.

Rechargements disponibles au Petit Sarrysien.

CULTE : Paroisse St François de Sales des Mothées - Don Erwan Courgibet
 Rue de l'église - 03 26 68 04 62 - les.mothees@wanadoo.fr - chalons.catholique.fr/paroissedesmothees

VIE PRATIQUE :

Appel d'urgence européen : le **112**, SAMU : le **15**, POLICE : le **17**, POMPIERS: le **18**
 Centre anti-poisons de Nancy : le **03 83 32 36 36**

Médecin, dentiste et pharmacien de garde les dimanches et jours fériés : le 15

ASSAINISSEMENT : astreinte au **09 69 32 35 54**

EAU POTABLE : **03 26 68 25 55** pendant les heures de bureau (8h - 12h et 13h30 - 18h) et en dehors de ces horaires, de jour comme de nuit : tél. **06 87 74 78 71**.

TRI ET VALORISATION DES DECHETS : n° vert 0800 875 615 (appel gratuit).

- ordures ménagères « ordinaires » : bac roulant gris : collecte le lundi
- emballages à recycler : sacs transparents jaunes : ramassage le vendredi
- déchets verts, de cuisine et restes de repas : bac vert : ramassage le jeudi (toute l'année)
- le verre et le papier : en apport volontaire dans les conteneurs mis à disposition (centre commercial et route de Sogny).
- les piles usagées : à rapporter à votre commerçant habituel ou à déposer dans les bacs à la mairie ou à l'école.
- déchèterie : chemin des grèves à Châlons – tél. 03 26 21 77 85 (pour y déposer encombrants, gravats, branches et souches d'arbres, matériels électroménagers, téléviseurs, peintures, produits chimiques...), ouverte du lundi au samedi 9h à 19h et le dimanche de 9h à 13h.

Pour les objets ou vêtements dont vous voulez vous séparer, mais pouvant être réutilisés, contactez :

- ABI Meubles 51 – tél. 03 26 65 30 01 – 8 impasse des Mathurins à Châlons.
 Conteneur : place du Commerce.
- Emmaüs : Courtisols (03 26 70 09 14) ou Tours-sur-Marne (03 26 58 61 81).
- Secours Populaire – tél. 03 26 21 16 29 l'après-midi – cité Tirlet à Châlons.
- Croix Rouge – tél. 03 26 68 08 16 – 45 Bis, avenue du Général De Gaulle à Châlons.

Enfin, les médicaments périmés ou que vous n'utilisez plus, sont à rapporter à la pharmacie.



①



②



②



③



④



- ① Catherine TSCHAMBSER a pris sa retraite (page 11)
- ② Les enfants ont fait « la grande lessive » (page 13)
- ③ Relais Assistantes Maternelles (page 14)
- ④ Equipe de France de dragon boat (page 17)



①



②



④



③

① Les écoliers ont fabriqué de Bleuets (page 20)

② Rencontre intergénérationnelle (page 14)

③ Barbecue géant et spectacle d'été (page 14)

④ Salon Peintures et Sculptures (page 14)